

<http://www.econospheres.domainepublic.net/L-importance-du-travail-etudiant>



L'importance du travail étudiant en Belgique

- Archives Textes -



Date de mise en ligne : mercredi 13 juillet 2016

Copyright © Econosphères - Tous droits réservés

Le Conseil des Ministres fédéral a décidé ce 7 juillet que le travail étudiant avec cotisations réduites sera désormais calculé en heures (maximum 475 heures/an) plutôt qu'en jours (maximum 50 par an), comme c'est le cas aujourd'hui.

Cette Brève présente quelques données relatives au travail étudiant.

A l'été 2015, plus de 400.000 étudiants ont travaillé au moins un jour. Mais on sait que cette activité est très saisonnière. C'est pourquoi le tableau suivant indique, pour chacun des trimestres de 2015, le nombre d'étudiants qui ont travaillé et le nombre moyen de journées prestées (au cours du trimestre donné - cette dernière précision est importante puisqu'un étudiant peut travailler sur plus d'un trimestre, à condition bien sûr, s'il veut faire bénéficier son employeur de cotisations réduites, de ne pas dépasser le quota de 50 jours/an).

On constate aussi que ce phénomène concerne proportionnellement plus les femmes que les hommes, particulièrement en-dehors des mois d'été. Cette surreprésentation féminine est supérieure à la (modeste) surreprésentation des femmes dans la population étudiante (= 51,2% en 2015).

Importance du travail étudiant - Belgique - 2015

	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4
En absolu				
Hommes	71.054	102.750	185.771	83.893
Femmes	104.319	134.284	219.620	119.645
Total	175.373	237.034	405.391	203.538
En %				
Hommes	40,5%	43,3%	45,8%	41,2%
Femmes	59,5%	56,7%	54,2%	58,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre moyen de jours travaillés				
Total	7,1	7,9	15,7	7,7

En moyenne, en 2015, chaque journée de travail a rapporté 73,8 Euros.

Un focus sur le 3^{ème} trimestre 2015, puisque c'est la période la plus « chaude » pour le travail étudiant, donne quelques informations intéressantes :

- il y avait 476.943 postes de travail, ce qui veut dire que chaque étudiant occupait, en moyenne, 1,18 job (par exemple en prestant chez deux employeurs différents) ;
- 8.958 de ces postes étaient chez des employeurs sans aucun travailleur « normal » ;
- il y avait 46.213 employeurs différents ; en moyenne donc le nombre moyen de postes par employeur était d'un peu plus de 10 ;
- près de 96% des étudiants avaient moins de 24 ans ;
- le travail étudiant est en pleine expansion : +17% par rapport au 3^{ème} trimestre 2011.

Enfin, le tableau suivant donne la répartition sectorielle de l'activité (mesurée par le nombre de journées rémunérées,

L'importance du travail étudiant en Belgique

qui est le meilleur indicateur dont on dispose). On ne s'étonnera pas de voir figurer en bonne place les secteurs du commerce de détail et de l'HORECA. Malheureusement on ne connaît pas la répartition sectorielle des étudiants qui passent par des agences de placement ; or en 2015 ils étaient 34,3% à passer par cette filière.

Répartition sectorielle du travail étudiant mesuré par
le nombre de journées de travail rémunérés - Belgique - 2015

Secteurs d'activités	Journées (milliers)	En %	% cumulés
Agences de placement de main-d'œuvre et de travail temporaire	3.788	34,3%	34,3%
Commerce de détail	1.969	17,8%	52,1%
HORECA	1.692	15,3%	67,4%
Administration publique	489	4,4%	71,9%
Activités médico-sociales et sociales avec hébergement	418	3,8%	75,7%
Industries manufacturières	362	3,3%	78,9%
Activités pour la santé humaine	327	3,0%	81,9%
Enquêtes et sécurité, autres services fournis aux entreprises	325	2,9%	84,8%
Autres	1.675	15,2%	100,0%
Total	11.046	100,0%	

Post-scriptum :

Source des données : ONSS - Calculs : IDD